

## **Les conditions de la reprise de nos activités de pagaie se précisent !**

Le ministère des Sports vient de publier ce soir des textes réglementaires importants fixant « la reprise progressive et adaptée aux risques liées à l'épidémie de Covid-19 de la pratique des activités physiques et sportives », notamment celles des sports de pagaie.

Vous trouverez ainsi sur notre site internet (<https://www.ffck.org/2020/05/07/reprise-de-nos-activites>) le lien vers :

- Le décret paru ce matin « prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire » ;
- L'instruction de la ministre des Sports aux préfets ;
- Le guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive ;
- Les recommandations de reprise d'activités sportives ;
- Le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives ;
- Le guide d'accompagnement des sportifs de haut niveau et professionnels.

Ces documents ayant été, pour notre domaine d'activités, alimentés par la FFCK, **vous retrouverez logiquement les bases de notre doctrine sanitaire et pédagogique diffusée jeudi dernier.**

On peut noter, avec satisfaction, que sont autorisées (comme cela a été posé dans notre doctrine), à partir du 11 mai :

- la pratique individuelle ;
- la pratique associative et commerciale, pratique individuelle ou en groupe dans la limite de 10 embarcations individuelles présentes simultanément sur site (encadrement compris) dès lors que la structure de pratique a finalisé son protocole de reprise ;
- pour les pratiques maritimes : uniquement lorsque l'accès à la mer peut se faire en dehors des plages (local associatif, club, espace délégué) ou bien lorsqu'une décision locale autorise l'accès à la mer par la plage.

Concernant ces accès aux plages, aux plans d'eau et aux lacs, **il revient à chaque club et à chaque pratiquant, avant toute reprise de l'activité, de se rapprocher de son maire pour vérifier que les arrêtés préfectoraux d'interdiction de navigation en vigueur sont bien levés, ce qui est de plus en plus le cas ces dernières heures, ou qu'ils vont l'être.**

Vous pouvez, pour rappel, vous appuyer autant que de besoin **sur vos CRCK et les conseillers techniques régionaux (CTR)**, au sein des cellules régionales d'accompagnement, récemment constituées.

A toutes et tous je souhaite un bon retour sur l'eau, dans le respect de notre « devise » de ce début de déconfinement : responsabilité – lucidité – exemplarité !

**Jean ZOUNGRANA**

Président de la FFCK et Sports de Pagaie